

FICHE DE POSTE : DIRECTEUR DIOCESAIN de l'Enseignement catholique d'Eure-et-Loir

CADRE

Au nom de l'Évêque, vous assumerez la responsabilité du bon fonctionnement des établissements catholiques d'enseignement placés sous tutelle diocésaine ou congréganiste implantés dans le diocèse (cf. article 63 du statut de l'Enseignement catholique en France).

L'Enseignement catholique diocésain représente près de 12000 élèves, 700 enseignants et personnels, accueillis au sein d'un maillage territorial constitué de 24 écoles, 10 collèges, 2 lycées généraux/technologiques, 2 lycées professionnels et 4 établissements agricoles.

Le département d'Eure-et-Loir (composé d'environ 430000 hab.), appartenant à la Province de Tours et à l'Académie d'Orléans-Tours, est un diocèse principalement rural, avec en son centre la ville de Chartres et en son cœur l'emblématique cathédrale dédiée à Notre-Dame.

OBJECTIFS

- Coordonner la mission éducative des établissements scolaires, définie dans le cadre du contrat d'association des établissements avec l'Etat ;
- Soutenir le corps des chefs d'établissement et veiller à la qualité du réseau de ces établissements, répartis dans le territoire du diocèse ;
- Susciter des projets éducatifs référencés à l'Evangile et attachés à la visée ecclésiale d'une éducation intégrale de la personne.

RESPONSABILITÉS

1. Cultiver la communion avec l'évêque du diocèse

- Entretenir un dialogue régulier avec le pasteur propre du diocèse
- Cultiver les liens avec les services pastoraux de la Curie diocésaine
- Encourager l'enracinement des établissements au sein des paroisses
- Vivre la mission à la lumière de l'Evangile et porté par une foi vivante
- Au nom de l'évêque, assurer la tutelle des établissements sous tutelle diocésaine et animer les instances de gestion de l'Enseignement catholique

2. Œuvrer avec l'équipe des collaborateurs de la DDEC (7 personnes)

- Entretenir l'esprit de communion et de service de l'équipe diocésaine, et veiller à la formation de ses membres
- Assurer la direction et la coordination du travail de ces services, en réponse aux besoins des établissements scolaires
- S'appliquer à vivre et à promouvoir les principes de la Doctrine sociale de l'Eglise, notamment le principe de subsidiarité

3. Soutenir le corps des chefs d'établissements scolaires

- Au nom de l'évêque, nommer les chefs d'établissements
- Entretenir des liens de proximité avec les chefs d'établissements
- Contribuer au bon fonctionnement des équipes éducatives
- Maintenir un dialogue ouvert et attentif avec les parents d'élèves
- Entretenir des contacts suivis avec les autorités de tutelle congréganistes
- Cultiver les relations avec les instances de représentation et de gestion, en particulier l'APEL départemental et les OGEC, réunis au sein de l'UDOGEC
- Veiller à la qualité de la relation éducative et à la prévention des violences scolaires, dans ce cadre encourager la promotion de la formation continue

4. Maintenir le dialogue avec les partenaires institutionnels locaux

- Collaborer et dialoguer étroitement avec le rectorat académique
- Entretenir des contacts avec les autorités départementales
- Cultiver des relations avec les diverses collectivités territoriales
- Développer des liens avec des acteurs socio-économiques
- Demeurer attentif aux préoccupations des territoires de la ruralité

5. Travailler en concertation avec les instances provinciales et nationales

- Développer la collaboration et le travail en commun avec les responsables de l'Enseignement catholique de la province
- œuvrer étroitement avec les services du Secrétariat général de l'Enseignement catholique et s'appuyer sur leur expertise
- Contribuer, le cas échéant, aux responsabilités mutualisées.

LIENS HIERARCHIQUES ET FONCTIONNELS

Le directeur diocésain est missionné par l'évêque de Chartres dont il est le délégué diocésain pour l'Enseignement catholique. Il anime les assemblées plénières du Comité diocésain de l'Enseignement catholique (CODIEC) ainsi que du Conseil de tutelle des établissements, dont l'évêque demeure le président.

Le directeur diocésain participe à la conception et à la mise en œuvre des orientations nationales de l'Enseignement catholique, en lien avec le Secrétaire général (SGEC). Il participe aux assemblées régulières des directeurs diocésains et collabore, le cas échéant, avec les autres directeurs diocésains de l'académie.

Le directeur diocésain, pour le bien de sa mission, bénéficie du statut de cadre dirigeant.

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE REQUISE

Une expérience confirmée et réussie de chef d'établissement et une bonne connaissance de l'Enseignement catholique constituent de bons appuis pour assumer cette mission.

Une expérience de directeur diocésain ou de responsable au sein d'une direction diocésaine, dans un réseau d'établissement du 1^{er} et du 2nd degrés, peut aussi être appréciée.

PROFIL ET COMPETENCES

- Bac +5
- Adhésion au projet de l'Enseignement catholique
- Capacité d'encadrement et de travail en équipe
- Sens de l'initiative, de l'écoute et du dialogue
- Esprit de synthèse et esprit méthodique
- Pilotage de projet et pilotage stratégique
- Capacité aux relations institutionnelles

ENVOI DES CANDIDATURES

Transmettez une lettre de motivation et un curriculum vitae, ainsi que les coordonnées de personnes témoins de votre expérience professionnelle, ou d'éventuelles lettres de recommandation, au secrétariat de l'évêque de Chartres avant le 21 février 2026 à cette adresse :

secretariat.eveque@diocesechartres.fr